

## Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 22 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le 22 juin à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué par M. Yves CHERON, Maire, en date du 16 juin 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

**Présents:** M. Yves CHERON, M. Dominique FOLGALVEZ, Mme Dominique POLTEAU-GOMEZ, M. Éric LAUBE, M. Philippe LEFEVRE, Mme Maÿlis PETILLON, M. Philippe COLIN, Mme Hélène BOUCHERAT, Mme Paulina DYREK, Mme Martine HUIN et Mme Sylvia MOREAU

### **Pouvoirs :**

Mme Betty COËLLE à M. Yves CHERON  
M. Xavier FRANCOIS à Mme Dominique POLTEAU-GOMEZ  
Mme Stéphanie ALVES à M. Dominique FOLGALVEZ

### **Personnes extérieures et invitées :**

Agence de l'Eau (AESN) : Mme MERCIER Directrice de l'agence de Compiègne et M. BOURGEGAIS Chargé de mission pour la commune  
Assistant à maîtrise d'ouvrage (ADTO) : Mme DESJARDIN

Secrétaire de séance : M. Philippe LEFEVRE

### **Ordre du jour :**

#### **1. Choix du lieu de traitement des eaux usées de la commune (reconstruction STEP à Ver ou raccordement à la STEP de Lagny)**

M. le maire remercie Mme MERCIER et M. BOURGEGAIS de l'Agence de l'Eau et Mme DESJARDIN de l'ADTO d'expliquer leur position et répondre au conseil municipal afin qu'il puisse prendre leur décision en toute connaissance de cause sur le choix du lieu de traitement des eaux usées de Ver.

M le maire présente la cartographie des cours d'eau présents sur la commune et ses environs. Il revient sur l'évolution des implantations des stations d'épurations (STEP) de Othis, Dammartin, Lagny et de Ver depuis 1968 au vue de l'évolution des populations sur le territoire.

Actuellement la STEP de Ver n'est pas trop petite mais n'est pas conforme pour les rejets de phosphore dans la Launette et au vue de sa conception, le traitement de celui-ci ne peut pas être fait dans les installations existantes.

Après une étude de 3 ans, le rapport a déterminé un coût de 1 422 000€ pour la reconstruction de la STEP de Ver.

A la demande insistante de M. le maire, l'AESN a accepté d'étudier la possibilité de traité l'eau de Ver sur la STEP de Lagny via le réseau de Eve. Ce rapport a été remis dans sa dernière version courant juin.

M. le maire s'interroge sur le fait que les 3 premières versions dudit rapport indiquent qu'après l'arrivée de Ver à la STEP de Lagny celle-ci sera à 98 % de sa capacité et que la dernière version fait état d'un taux de 108 % donc trop petite.

Mme MERCIER indique que Mme COLLET avait déjà prévu que le raccordement à la STEP de Lagny ne pouvait se faire et que cette solution n'est pas à prévoir.  
Mme DESJARDIN informe que la STEP de Lagny est bien dimensionnée pour une durée de vie de 30 à 40 ans.

Mme MERCIER informe que la partie industrielle n'a pas été comptée dans l'étude.  
M le maire indique qu'il est très difficile de prendre en compte ces zones étant donné qu'il est impossible de savoir quel type d'activité sera installé sur les sites proposés par la Communauté de Commune et précise qu'il est tout autant difficile de savoir si la saucissonnerie de Lagny qui rejette 1 000 équivalent habitant dans la STEP de Lagny sera toujours en activité dans 5 ans.

M. BOURGEOIS indique que la STEP de Lagny a eu 4 anomalies de fonctionnement en 2016 et si les eaux de Ver y sont apportées ce risque deviendra plus important étant donné sa conception.  
M. le maire demande comment a-t-on laissé construire une installation qui plus elle approche de son maximum de sa capacité, moins elle est performante.

Mme MERCIER indique que la STEP de Lagny rejette ses eaux dans un milieu fragile et que pour cette raison elle n'est pas favorable aux renvois des eaux de Ver à Lagny.

Mme PETILLON prend la parole car elle trouve les études faites très onéreuses et que ces sommes pourraient servir au financement de la STEP.

Mme MERCIER répond que nous sommes dans un milieu fragile et que nous avons déjà perdu 8 mois.

**M. le maire présente les deux choix possibles et étudiés :**

- 1) rénovation de la STEP de Ver pour un coût de 2.65€/M3
- 2) raccordement à la STEP de Lagny sans aide de l'AESN et si aucune subvention du département n'est accordée : coût 2.17€/M3

Soit un écart de 0.48€/M3 pour l'abonné.

**Et propose une autre option :**

- 1) le renvoi des eaux de Ver vers le SICTEUB d'Asnières sur Oise

M. le maire indique que cette solution n'est possible que si l'AESN y est favorable car elle ne devrait pas coûter plus cher à la commune que le traitement des eaux à Lagny et permettra de faire zéro rejet dans la Launette, mais ne pourra intervenir qu'à partir de 2023 quand Loisy sera raccordé à Montaby.

Mme DESJARDIN demande si le SICTEUB est favorable à cette proposition et indique que la pose de réseau coûte très cher.

M le maire répond qu'il n'a pas fait la demande car cette solution n'est possible qu'avec l'accord de l'AESN et après vérification technique.

Sur le plan financier le coût devrait être de 2 kms de réseaux en plus par rapport au raccordement à Lagny soit 360 000€ mais l'AESN donnera la subvention de 260 000€ avec celle du Conseil Départemental de 82€/mètre soit 370 000€.

Du point de vue coût de fonctionnement M. le maire indique que les méthodes de calcul sont différentes entre la STEP de Lagny et le SICTEUB mais après travaux les coûts seront similaires pour les 2 options.

Mme MERCIER évoque le gros souci pour elle de la réalisation pour 2023 car on parle du projet de STEP de Ver depuis 2005.

M le maire indique que si le STEP de Ver était reconstruite, au mieux elle serait fonctionnelle en 2019 et donc l'option environnementale sera le choix entre une nouvelle STEP avec rejet dans la Launette pour 30 à 40 ans ou 4 années supplémentaires avec la STEP actuelle puis zéro rejet.

Mme MERCIER réitère la date de 2023 qu'elle trouve trop loin et elle va contacter le SICTEUB pour une première vérification de faisabilité.

Il est convenu d'une réponse de l'AESN pour cette option en septembre.

M. le maire remercie Mme MERCIER d'être venue.

## **2. Devis travaux église.**

M. le maire revient sur le devis présenté à un précédent conseil pour la création de 2 puisards pour l'eau pluvial de l'église.

Un devis de 5 755 € HT de la Ste VAUDE avait été présenté et jugé trop cher par le conseil.

Il a été demandé 2 devis à d'autres entreprises qui n'ont pas donné de suite et l'entreprise VAUDE a expliqué le prix demandé.

M. VAUDE a précisé qu'il s'engageait à réaliser 2 puisard à 2.5 m de profondeur et que compte tenue des lieux d'implantations de ceux-ci, il lui semble très possible de tomber sur des grès ou autre chose que de la terre qui pourrai demander plus de temps que normal. Toutefois il est prêt à faire une remise s'il n'y a aucune surprise sur le chantier.

Après en avoir discuté, le conseil municipal accepte le devis présenté par M. VAUDE pour la création de 2 puisards.

## **Question diverse**

M le maire rappelle au conseil que celui-ci est convoqué le 30 juin pour désigner les grands électeurs de la commune pour les sénatoriales du 24 septembre 2017.

Il demande aux candidats de se faire connaître pour l'organisation du vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.